

Le Président

A l'attention des Présidentes et Présidents
de ligues et de comités départementaux

Pantin, le mardi 12 juin 2018,

Objet : Aménagements règlementaires ENF

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents, Chers amis,

Dans la continuité des réformes engagées au sein de notre institution et avec toujours la volonté de répondre au mieux aux attentes de notre réseau fédéral et des licenciés, j'ai le plaisir de vous informer des aménagements apportés au règlement relatif à l'École de Natation Française (ENF).

En effet, pour faire suite aux remontées de terrain et dans le cadre de la volonté fédérale de faire évoluer l'ENF, sans toutefois la dénaturer, l'idée principale étant de lever les freins d'accès à la compétition.

Ainsi, il a été envisagé deux phases d'évolution.

Une première qui consistait à proposer des aménagements qui pouvaient être rapidement mis en œuvre dès la nouvelle rentrée sportive 2018/2019 et une seconde qui consistera à s'interroger sur le fond du dispositif ENF notamment pour en évaluer l'impact en terme de formation du nageur. De même, l'environnement de mise en œuvre sera questionné. Cette deuxième phase sera engagée dans le cadre d'un groupe de travail dès la prochaine saison sportive.

Aussi, concernant la première phase, je vous informe qu'à partir de la saison sportive 2018/2019 :

- **Les nageurs de 11 ans et plus (nés en 2008 et avant) ne seront pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF. Ils pourront cependant prendre part aux trois étapes de l'ENF en fonction de la volonté de chacun. Pour être enregistrés dans la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN, les nageurs concernés devront respecter la chronologie des tests ENF et devront être titulaires du test ENF sous-jacent pour enregistrer le test ENF correspondant.**
- **Les nageurs expatriés ou étrangers, licenciés au sein de la FFN, âgés de 10 ans et moins (nés en 2009 et après) pourront bénéficier, sur demande motivée auprès de la FFN et après accord de celle-ci, d'une dispense de passage des tests ENF, délivrée au cas par cas, pour prendre part aux compétitions du programme fédéral.**

Je vous remercie de bien vouloir relayer le plus largement possible ces informations auprès des clubs de vos territoires.

En espérant que ces premières mesures vous donnent satisfaction, je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents, l'expression de mes sentiments sportifs les plus cordiaux.

Le Président



Gilles SEZIONALE